

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alençon, le 23 décembre 2019

Eau distribuée dans sept communes de l'Orne impropre à la consommation

Suite aux fortes précipitations, l'Agence Régionale de Santé de Normandie fait savoir que l'eau en provenance du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Haut Perche, unité de distribution de Soligny-la-Trappe distribuant 7 communes (soit environ 1080 habitants), peut présenter un risque pour la santé en raison de dépassements des paramètres bactériologiques.

En conséquence, la population est invitée

à ne pas consommer l'eau du robinet jusqu'à nouvel ordre.

Les collectivités concernées par cette interdiction sont :

- ✓ Moulins-la-Marche (quelques hameaux)
- ✓ Saint-Aquilin-de-Corbion
- ✓ Saint-Martin-des-Pézerits
- ✓ Saint-Ouen-de-Sécherouvre (quelques hameaux)
- ✓ Sainte-Céronne-lès-Mortagne
- ✓ Soligny-la-Trappe
- ✓ Tourouvre au Perche (quelques hameaux de la commune déléguée de Champs)

L'eau du robinet ne doit pas être utilisée pour **les usages alimentaires** : pour la boisson, le lavage des dents, la préparation des aliments, de boissons chaudes et glaçons, il est recommandé d'utiliser de l'eau embouteillée. L'eau du robinet reste néanmoins utilisable pour les autres usages (toilette, douche, WC).

Un dispositif de distribution d'eau embouteillée est mis en place par les collectivités concernées.

Contact presse ARS de Normandie

Hélène MULLER Tél. : 02 31 70 97 63 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr